

Rapport n°3 :**Convention attributive d'aide ANR – Projet RITM-BFC****Rapporteur (s) :**

Khadija CHAHRAOUI – Vice-Présidente
chargée de la coordination
de la formation et de l'insertion professionnelle

Séance du Conseil d'administration

28 juin 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

La convention attributive d'aide pour le projet PIA Nouveaux Coursus à l'Université RITM-BFC (Réussir-Innover-Transformer-Mobiliser e, Bourgogne – Franche-Comté), convention n°ANR-17-NCUN-0003, est jointe en annexe.

Elle a pour objectif de définir les modalités de financement et d'exécution du Projet « RITM-BFC » sélectionné dans le cadre de l'action « Nouveaux Coursus à l'Université ».

Le montant de l'aide est de **11 158 000 €**.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la convention attributive d'aide de l'ANR pour le projet RITM-BFC.